

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

- E C R E T N° 90 /PC/DAI

 E PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°41/PC-SGG. du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU le Décret n°392/PR/MAID/DAI du 22 Août 1963 nommant M. Luc AIMARD, Chef de l'Arrondissement de Séméré ;

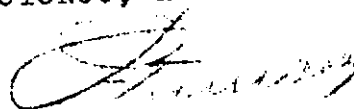
VU les nécessités du service ;

- E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté, le Décret n°392/PR/MAIS-DAI du 22 Août 1963 nommant M. Luc AIMARD, Chef de l'Arrondissement de Séméré (Sous-Préfecture de Djougou).

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de passation de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 18 Mars 1965



J. AHOMADGBE TOMETIN

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1	FP	2
JORD	1	DI	2
DAI	8	FB	10
MFP TAS	4	TRESOR	2
MFAEP	4	INF-RADIO	1
MJL	4	Dép.N-O	1
SGCM	4	S/P DJOUGOU	1
SGAN	4	Arrondis.	1
SPR	4	Intéressé	1
DP.	4		
OF	2		
SP	2		